



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
Conseil d'administration du centre communal d'action
sociale du 5 FEVRIER 2025

AR Prefecture

006-210601639-20250205-CCAS2025_1-DE
Reçu le 11/02/2025

Extrait du
registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale
Session ordinaire du 5 février 2025

L'an 2025 le cinq février à 14 : 00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 29 janvier 2025, par le Président.

Étaient Présents :

Jean-Charles QUERCIA – Lucie MOULIN – Marie-Rose GUIDO- Patricia ALUNNO – Gilles MANCON - Nadège LACLAU - Roselyne PLANELLES – Marilène DALMASSO -

Absents excusés :

Jean-Pierre VASSALLO – Evelyne SCANDOLA - Myriam PASTORELLI

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025_1

Objet : AIDE FINANCIERE

Le Vice-Président expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière formulée par l'assistante sociale au profit de la famille [REDACTED] concernant la prise en charge la dette de cantine. L'aide sollicitée est de 186,27 € correspondant à :

- 122, 10 € : dette de cantine auprès de la Mairie de Tende
- 33,07 € : dette de cantine auprès du lycée
- 31,10 : dette de cantine auprès du collègue JB Rusca

Le Conseil d'Administration du CCAS, l'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, après étude des éléments du dossier, et après en avoir délibéré :

- Accorde à la famille [REDACTED] une aide financière d'un montant de 186,27 € correspondant à la dette de cantine. Cette somme sera versée directement aux différents organismes auprès desquels la dette a été contractée.
- Autorise le Président à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Date de publication sur le site internet:*

Le Président

